

Plan détaillé de l'intervention de Maryse Lépée devant CG 94

Le 17 mars 2014

- Mise en place MGP
- Suppression des départements petite couronne

Thème : Action sociale et solidaire

Introduction

- **Remercier d'avoir invité l'URIOPSS à participer à ce débat relatif à :**

- La mise en place de la MGP
- La nouvelle gouvernance administrative francilienne
- La suppression potentielle des départements de la petite couronne PC

Sur le thème « action sociale et solidarité »

- **Ce débat est essentiellement :**

- **Politique et stratégique** car la MGP peut soit corriger soit renforcer les inégalités existantes en Ile de France en matière d'Action Sociale et de Solidarité,
- **Citoyen** car il concerne la vie quotidienne des franciliens sur les territoires de proximité
- **Social et sociétal** car il concerne, en premier lieu, la vie des personnes démunies en Ile de France....qu'accompagne l'URIOPSS Ile de France.

- **Une intervention en trois points :**

- La présentation de l'URIOPSS et les enjeux du secteur associatif francilien de la solidarité et de l'action sociale,
- Les enjeux et les principes directeurs de cette future décentralisation avec la MGP,
- Les propositions de l'URIOPSS et ses conditions de réussite

I – présentation de l'URIOPSS et les enjeux du secteur associatif de la solidarité et de l'action sociale

L'URIOPSS en quelques chiffres :

- L'URIOPSS en quelques chiffres :
 - 600 associations de la solidarité et de l'action sociale (2/3 sont petites et moyennes, 1/3 grandes à périmètre régional)
 - 1 800 établissements et services
 - 95 000 lits et places
 - 100 000 salariés
- L'URIOPSS accompagne les associations qui prennent en charge les publics fragilisés en Ile de France : les enfants en danger, les enfants et adultes handicapés, les personnes âgées, les personnes fragiles et exclues. Elle prend en charge tous les âges de la vie.

Les 2 missions prioritaires de l'URIOPSS Ile de France

1. **représenter les associations** de solidarité devant les Pouvoirs Publics (ARS, Préfet de Région, DRIHL, DRJSCS, unités territoriales, conseils généraux notamment....) et les élus ;
2. **accompagner les associations** dans leurs principales évolutions face aux défis actuels.

5 défis essentiels :

1. anticiper et accompagner la **concentration** du secteur qui se manifeste concrètement par des coopérations, des mutualisations, des regroupements.... et des fusions sur les territoires,
2. combler **les retards d'équipements** du secteur médico-social.
 - L'Ile de France est située 2 points au dessous du niveau national d'équipement pour les personnes âgées et handicapées,
 - L'URIOPSS impulse une dynamique positive et soutient l'ARS et les Conseils Généraux dans le rattrapage des retards.
3. accompagner le **travail en réseau** des acteurs sur les territoires
 - parcours transversaux politique de santé, politique de vie qui permettent le travail en partenariat des acteurs sur les territoires,
 - l'URIOPSS accompagne ces évolutions culturelles.
4. mieux articuler **santé et solidarité** en faveur des personnes démunies auprès des autorités compétentes (ARS, DRIHL....et conseils généraux)
5. favoriser la **participation citoyenne** des usagers de la solidarité et de l'action sociale.

II – Quels enjeux de cette nouvelle phase de décentralisation

2 – 1 quels éléments de constat après les précédentes phases de décentralisation 1982 – 1986, 2004 et 2007

- Des départements **chefs de file de l'action sociale depuis 1986**
- **Des inégalités territoriales** qui sont maintenues voire accrues
 - entre l'est et l'ouest
 - entre le nord et le sud
 - les franciliens travaillent à l'ouest (La Défense) et habitent à l'Est (94)
- **des inégalités sociales** persistantes entre l'est et l'ouest
 - la précarité est à l'Est (beaucoup de RSA, AAH....)
- **aucune coordination** des politiques publiques entre départements dans le secteur de l'action sociale, de la solidarité au nom du « département chef de file » de ces politiques publiques.

2 – 2 les 5 principes directeurs de l'UNIOPSS pour une nouvelle décentralisation

- simplifier le « **millefeuille** » **administratif** actuel : la France est handicapée dans la compétition européenne par la multiplication de strates administratives qui pèse sur sa compétitivité
- **mieux articuler développement économique et développement social** au niveau régional – développement social conçu comme un schéma prospectif des besoins – les territoires étant chargés de la mise en œuvre de cette action sociale.
- Se fixer pour objectif majeur de renforcer la qualité du **service des citoyens** (lisibilité, accessibilité, égalité), éviter les doubles compétences qui créent des difficultés de repérages, un renforcement réel des non recours, réel fléau de nos politiques sociales ;
- Permettre une **mise en œuvre des politiques sociales** au plus près des besoins tout en assurant leur harmonisation et les péréquations nécessaires à la correction des inégalités ;
- **Associer davantage les usagers** à l'élaboration et au suivi des politiques qui les concernent, c'est d'autant plus nécessaire dans une période de réelles tensions des finances publiques : réelle clarification des compétences

III – les propositions de l’URIOPSS Ile de France

3 – 1 favoriser la mise en place de territoires d’actions de proximité dynamiques dotés de réelles compétences, de réelles capacités de financement, au plus près des citoyens.

- La référence à la loi : « la métropole du Grand Paris est organisée en **territoires**, d’un seul tenant et sans enclaves, d’au moins 300 000 habitants »

Dans chaque territoire, il est créé un « conseil de territoire »

- Ce **territoire de proximité**, territoire d’action (la circonscription d’action sociale rénovée) permettra :
 - L’analyse des **besoins** de proximité sur la base d’une observation de qualité,
 - La définition des **besoins**,
 - Leur **mise en œuvre** au plus près des citoyens, habitants, usagers
 - Leur **programmation financière** sur la base d’une réelle délégation de la MGP
 - La **participation citoyenne** des habitants
 - Le **travail en réseau des acteurs** du territoire pour un accompagnement global des personnes en difficultés

3 – 2 mettre en place une instance régionale de coordination de l’ensemble des politiques d’action sociale et de solidarité

- Pour mettre fin aux **déséquilibres** actuels
- Pour envisager les **redéploiements**
- Pour éviter un **nouveau déséquilibre** entre MGP et les 4 autres départements franciliens (77 – 78 – 91 – 95)

3 – 3 les conditions de réussite du territoire

- Le **périmètre géographique** : le département peut constituer un territoire
- Le territoire doit recevoir de **réelles délégations de pouvoir** :
 - De mise en œuvre opérationnelle
 - De force de propositions
 - De programmation financière
- Coordonner ce territoire avec celui des **territoires de santé ARS** ?

IV – Eléments de conclusion

- Jouer la carte du territoire (proximité, travail en réseau des acteurs, participation des citoyens....)
- Avec des réelles compétences et de grandes délégations de pouvoir